



# Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages du Luberon

## Projecteur sur... Saint Martin de la Brasque

La commune de Saint Martin de la Brasque est engagée avec le Parc naturel régional du Luberon dans l'opération « objectif zéro pesticide ».

### Supprimons le désherbage chimique en ville

En milieu urbain, les désherbants appliqués sur des surfaces imperméables, comme les rues et les trottoirs, sont massivement entraînés vers les cours d'eau dès les premières pluies. Ils engendrent ainsi une pollution des rivières et des nappes phréatiques.



La loi du 6 février 2014 **interdit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation par les communes des produits phytosanitaires**, comme les désherbants, pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des forêts. **L'interdiction est portée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les particuliers.**

### Une commune engagée

Sans attendre l'échéance réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Saint Martin de la Brasque a déjà supprimé, depuis 2014, l'utilisation des produits phytosanitaires comme les désherbants pour l'entretien de la commune.

### Les solutions alternatives

En remplacement des désherbants, les agents communaux utilisent des outils de désherbage thermique et mécanique pour entretenir les trottoirs les rues du village et le cimetière. Pour les massifs, du paillage a été mis en place.

Bien entendu, la population a également son rôle à jouer dans la réussite de cette opération en acceptant davantage la présence d'herbes spontanées en ville ou dans le cimetière. **Une herbe n'est pas mauvaise en soi**, c'est plutôt à notre regard d'évoluer.

